

NOTE SUR LES CONSÉQUENCES DU COVID19 SUR L'EMPLOI DES SALARIÉS ET LA VIE DES COMPAGNIES

Par Danaé Hogrel

La situation de confinement est exceptionnelle et on espère qu'elle le restera !

Collectant de nombreuses informations, voici un premier récapitulatif en 3 parties. Ce document date du mardi 24 mars 2020. Il ne peut tenir compte des changements qui vont sûrement opérer dans les jours à venir.

SITUATION DES SALAIRES — L'INTERMITTENCE.....	2
POLE EMPLOI, LES HEURES, « L'INTERMITTENCE » - LE COMMUNIQUE DE PRESSE.....	2
CE QUE NOUS SAVONS POUR LE MOMENT.....	2
SI VOUS RENOUVELEZ PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT.....	2
DES PISTES :	3
DES APPUIS DANS CETTE PERIODE	3
LE CMB — MEDECINE DU TRAVAIL DES INTERMITTENT :.....	3
AUDIENS — AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE	3
ARTCENA.....	3
ARTES TELETRAVAIL	3
SITUATION DES COMPAGNIES — REUSSIR A MAINTENIR	4
PISTES POUR MAINTENIR LES SALAIRES :	4
UN MODELE	5
LES EAC	5
POINT D'ALERTE CONCERNANT LES SUBVENTIONNEURS	5
TEXTES DE REFERENCE POUR APPUYER VOS DEMANDES	6
LE SYNDEAC — SYNDICAT DES ENTREPRISES ARTISTIQUE ET CULTURE	6
MINISTERE	6
LES SOCIETES CIVILES	6
LA PROFESSION — NEWS LETTERS, RECENSEMENT ETC.....	7
SCENE D'ENFANCE ET D'AILLEURS ASSITEJ FRANCE	7
OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES :.....	8
CIP-CGT — SYNDICAT DE SALAIRES	8
SYNAVI -SYNDICAT D'EMPLOYEURS.....	9

SITUATION DES SALARIES – L'INTERMITTENCE

POLE EMPLOI, LES HEURES, « L'INTERMITTENCE » - LE COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 mars 2020, on entend parler pour la première fois de « neutralisations » : [Lien](#)

« Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Franck Riester, ministre de la Culture, ont décidé de neutraliser la période démarrant le 15 mars et s'achevant à la fin du confinement de la population française pour :

- le calcul de la période de référence ouvrant droit à assurance chômage et à droits sociaux pour les intermittents du spectacle (artistes interprètes et techniciens), afin de ne pas pénaliser les intermittents qui ne peuvent travailler et acquérir des droits pendant cette phase de l'épidémie du coronavirus ; »

À la suite de cette annonce, on peut se demander ce que cela peut bien vouloir dire ! Les cachets maintenus dans la période sont-ils comptabilisés ? Mes droits sont-ils reportés ?

CE QUE NOUS SAVONS POUR LE MOMENT

- **Cas 1 : Vous avez travaillé, vous êtes payés et déclarés.** Si vous êtes payés pendant la période de confinement, les différents cachets, services de répétitions, heures, seront bien comptabilisés pour le renouvellement de votre accession au régime de l'annexe 8 et 10.

>>>> ouf vous pouvez être payés !

- **Cas 2 : Vous n'avez pas travaillé, que vous soyez en fin de droit ou non.** Le temps de la période de confinement, vos indemnités sont maintenues. Si vous êtes en fin de droits, elles sont aussi maintenues. C'est une mesure valable pour tous les chômeurs, car la recherche d'emploi n'est pas possible.

SI VOUS RENOUVELEZ PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

- **Cas 1 : Vous avez toutes vos heures,** vous pouvez déposer votre dossier comme si rien ne c'était. Vous suivez la procédure.
- **Cas 2 : Si vous n'avez pas toutes vos heures,** vous entrez dans la « neutralisation », vos indemnités sont maintenues le temps du confinement, et votre date anniversaire décalée à sa fin. Pôle Emploi, ne sais pas encore exactement comment seront pris en compte les heures au-delà des 12 mois. Il y aura bien des aménagements. Le détail reste à connaître.

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/information-covid-19.html>

Plus d'infos dans la prochaine note j'espère !

LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE] Le Petit Angle 1 rue du Président Carnot 38000 Grenoble

compagnielesveilleurs@gmail.com || admcompagnielesveilleurs@gmail.com || lesveilleurs-compagnietheatrale.fr

DES PISTES :

- **Cas 1 : Hypothèse du chômage partiel.** GHS entreprise, qui propose le logiciel de paie avec lequel la plupart du secteur travaille, cherche à savoir si le chômage partiel est possible pour les CDDU (intermittents)
- **Cas 2 : le paiement des heures initialement prévues.** Dans l'idéal, si le report de vos projets avant la fin de la saison ou de l'année civile n'est pas possible, demandez à être payés pour les projets qui devaient avoir lieu. C'est le mot d'ordre que les organisations professionnelles ont le plus relayé.

DES APPUIS DANS CETTE PERIODE

LE CMB — MEDECINE DU TRAVAIL DES INTERMITTENT :

Le CMB met en place une aide psychosociale, la période va être compliquée. Les infos arrivent au compte-goutte, et parfois se contredisent. Du coup, si besoin voici la démarche à suivre pour avoir accès à cette aide :
« Vous pouvez saisir la cellule par mail covid-psychosocial@cmb.asso.fr en précisant vos coordonnées et l'objet de votre demande. L'équipe de médecins, psychologues du travail et assistantes sociales sera à votre écoute et pourra vous répondre. Du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h. »

AUDIENS — AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Audiens est la protection sociale de la culture, soit l'organisme qui gère les complémentaires santé, retraites dans notre secteur. Ils ont aussi un programme d'aide sociale valable hors de cette période. Mais qu'il déclenche aujourd'hui avec une procédure spécifique pour cette période particulière.

- Pour en bénéficier les critères sont :
- Être artistes ou technicien.nes intermittent.es du spectacle,
- Avoir des difficultés sociales et/ou financières importantes,
- Avoir eu plus de 5 jours ou cachets annulés au cours d'un mois civil.

Si vous souhaitez remplir la demande d'aide, c'est [ici](#)

Le groupe Audiens active aussi sa cellule psychologique pour tous les salariés des entreprises adhérentes au Groupe Audiens. Une adresse e-mail dédiée soutienpsy@audiens.org est mise à votre disposition. Il suffit d'indiquer dans votre message vos coordonnées : nom, prénom, entreprise et numéro de téléphone pour vous joindre. Vous êtes recontacté dans les plus brefs délais.

ARTCENA

Durant la quarantaine, les chargés d'informations juridiques d'ARTCENA, en télétravail, publient régulièrement des fiches juridiques liées aux problématiques d'annulation, suspension de contrats de travail, chômage partiel... Suivez-les ! Et si vous ne trouvez pas vos réponses, posez votre question sur juridique@artcena.fr, ils vous rappelleront, car ils ont étendu le temps de leur permanence téléphonique gratuite.

<https://www.artcena.fr/actualites/vie-professionnelle/covid-19-infos-juridiques-artcena>

ARTES TELETRAVAIL

Quelques petites recommandations de Artès pour la mise en place du télétravail

- *Ne changez pas trop vos horaires de vie, essayez de maintenir les marqueurs de la journée (temps de travail, de repas, de détente).*
- *Faites des tâches de la vie quotidienne à intervalles réguliers (rangement, discussion, lecture...).*
- *Il y a sûrement pleins de trucs que vous vous étiez promis de faire il y a XX mois ;) et qui vous tiennent à cœur : planifiez du temps à y consacrer dans les jours qui viennent.*

LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE] Le Petit Angle 1 rue du Président Carnot 38000 Grenoble

compagnielesveilleurs@gmail.com || admcompagnielesveilleurs@gmail.com || lesveilleurs-compagnietheatrale.fr

SITUATION DES COMPAGNIES — REUSSIR A MAINTENIR

Salariés, vous êtes aussi souvent parties prenantes d'autres compagnie. C'est pourquoi, je vais dérouler ci-dessous un certain nombre de textes, communiqués de presse sur lesquels je me base pour essayer au mieux de maintenir les salaires des artistes et techniciens. En espérant que ces conseils vous permettront de négocier au mieux avec vos différents partenaires pendant cette période difficile.

PISTES POUR MAINTENIR LES SALAIRES :

La stratégie est de se dire que les compagnies, sont l'avant dernier échelon avant les plus fragiles de notre secteur qui sont les salariés.

L'idée que vous avez pu voir circuler est de maintenir au mieux les salaires, pour cela 2 possibilités :

- Cas 1 : le maintien du paiement malgré l'annulation.

Vous ne jouez pas les dates prévues, mais le lieu qui devait vous accueillir s'engage à vous verser le montant de la cession initialement prévu (sans honorer les défraitements liés au déplacement que vous ne ferez pas, bien évidemment !)

- Cas 2 : le décalage des dates plus tard dans la saison ou l'année civile.

Si c'est le cas, pensez à demander des lettres d'engagements pour ne pas en rester à des promesses orales de reprogrammation.

Attention, N'oubliez pas que le cas numéro 1 est le moins fragilisant pour les salariés. Le report des dates peut les fragiliser, en réduisant le nombre d'heures initialement prévu pour cette période. N'hésitez pas à l'exprimer auprès des lieux en leur demandant de maintenir leur programmation [cas 1], afin de ne pas entraîner un effet domino.

UN MODELE

Voici un modèle de mail très simple envoyé à un partenaire – une salle pour savoir comment s'organiser :

« Bonjour.....,

[Petite phrase sur vos derniers échanges].

Nous allons très certainement vers un confinement, qui durera jusqu'en....., et cela vient m'interroger sur nos [représentations/ répétitions / interventions]....

Un certain nombre de personnes de l'équipe renouvelant en fin de saison, je cherche à anticiper.

Je souhaiterais savoir si comme d'autre lieu, en cas d'annulation, vous maintiendriez le paiement à minima [de la cession/ des interventions, et des ateliers] ce qui me permettrait de rémunérer les artistes et les techniciens ? J'espère que de votre côté vous pourrez voir avec votre assureur ou les tutelles pour le remboursement de ces frais engagés.

Sinon, envisagez-vous une reprogrammation ferme du spectacle?

Je reste disponible par téléphone pour en discuter,

En espérant nous recontacter dans de meilleurs jours prochainement

Bien cordialement »

LES EAC

Pour les actions d'éducation artistiques et culturelle, l'idée est d'avoir la même stratégie que pour les dates de spectacles. La plupart des aides accordées le sont pour l'année civiles sur un calendrier scolaires si vous n'arrivez pas à reprogrammer avant fin juin, rapprocher-vous de vos partenaires (écoles, structures culturelles intermédiaires, mairie, communauté de commune...) pour voir comment s'organiser pour maintenir les salaires des artistes aux mieux.

POINT D'ALERTE CONCERNANT LES SUBVENTIONNEURS

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos financeurs Ville, Département, DRAC, Région au même titre que des théâtres, écoles... avec qui vous travaillez pour savoir si la situation modifie des choses dans vos relations, et pour les informer de vos difficultés.

Beaucoup d'organismes financeurs ne modifient pas leur calendrier.

LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE] Le Petit Angle 1 rue du Président Carnot 38000 Grenoble

compagnielesveilleurs@gmail.com || admcompagnielesveilleurs@gmail.com || lesveilleurs-compagnietheatrale.fr

TEXTES DE REFERENCE POUR APPUYER VOS DEMANDES

Voici quelques textes qui peuvent appuyer vos demandes quand vous demanderez des solutions aux lieux, écoles, établissement partenaire :

LE SYNDEAC — SYNDICAT DES ENTREPRISES ARTISTIQUE ET CULTURE

Le syndicat des « patrons » du secteur culturel dit public, écrit dans une note du 18 mars 2020

« - Nous recommandons le paiement des droits de cession aux équipes artistiques pour qu'elles puissent elles-mêmes honorer les salaires des artistes et techniciens associés au spectacle. La directrice de cabinet du ministre nous a assurés que les règles strictes liées au numéro d'objet seraient nécessairement allégées ; le droit d'avant le 17 mars et après le 17 mars évoluerait forcément. »

Cette note est une recommandation pour l'ensemble des employeurs de la convention collectives des entreprises artistiques et culturelles adhérents, de ce syndicat.

Cette annonce mis sur l'intérêt d'une solidarité professionnelle.

MINISTERE

Les annonces du ministre de la culture vont dans le même sens : [lien](#)

- Demande de maintien du paiement des cessions :
« aux structures les plus solides financièrement, ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'Etat, de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser »
- Création de fond de soutien : pour le moment les mesures en sont floues, mais il 10 millions d'euros pour la musique via le Centre nationale de la musique, mais aussi 5 millions d'euros pour le spectacle vivant y compris ceux relevant de la convention collective du théâtre privé, 5 millions mis en place par le Centre National du Livre et 2 millions pour les arts plastique.

Pour la mise en place des fonds, leurs modalités d'accès, je vous tiens au courant dès que j'en sais plus. Mon analyse est dans leur logique de « ruissèlement », ils aident les plus gros, qui paient les compagnies, qui paient les artistes et technicien.

LES SOCIETES CIVILES

SACEM, SACD, ADAMI, SPEDIDAM : la plupart contribues aux fonds de soutien. A ma connaissance la seule société civile ayant suspendu ses programmes d'aides est la SPEDIDAM.

LA PROFESSION — NEWS LETTERS, RECENSEMENT ETC

Et voici quelques informations des réseaux avec lesquels nous travaillons régulièrement. Sachez qu'en plus du Synavi (je vous ai mis le questionnaire entier), la CGT, la plus part de vos partenaires institutionnel seront intéressés par l'Etat des lieux que vous ferez. Et celui-ci peut vous être utile pour

SCENE D'ENFANCE ET D'AILLEURS ASSITEJ FRANCE

« Face à l'adversité, vivons la solidarité

Sans que l'on puisse présager de l'évolution de l'épidémie, le spectacle vivant est déjà fortement impacté par les effets du Coronavirus. Cette crise majeure et inédite que nous traversons doit impérativement porter en germe la solidarité immédiate la plus solide qui soit.

Aussi, nous invitons nos adhérents et partenaires à :

- *Du côté des diffuseurs, envisager un report des représentations et des résidences dans un délai raisonnable. Et/ou, en cas d'impossibilité, honorer le paiement des contrats de cession ou, a minima, les salaires des compagnies, équipes artistiques, techniques et administratives incluses, tous frais engagés. Le tout dans un réel temps de concertation et d'échanges.*
- *Pour les équipes artistiques, faire en sorte de garantir au mieux les contrats de vos équipes artistiques, techniques et administratives.*
- *Pour les collectivités territoriales, verser les subventions en intégralité quel que soit l'état de réalisation des projets.*
- *Pour l'Etat, mettre en place un plan d'urgence de soutien comme annoncé par le ministre de la Culture le plus urgemment possible.*
- *Concernant les Partenaires sociaux : protéger le régime de l'intermittence avec toute la souplesse possible concernant tout particulièrement la date anniversaire.*

Et enfin cher public, nous vous encourageons, comme vous l'avez déjà d'ores et déjà fait spontanément, à ne pas demander le remboursement de vos billets et ateliers afin d'accompagner les pertes et difficultés des lieux et festivals que nous avons tant de plaisir à partager ensemble.

Collaborons plus que jamais, toutes et tous, pouvoirs publics compris, à proposer des solutions à la hauteur de cette épreuve collective à laquelle nous devons faire face.

*Toute l'équipe de Scènes d'enfance - ASSITEJ France reste plus que jamais à votre disposition pour toutes demandes d'information et mise en lien. Nous assurons une veille concernant le secteur. **N'hésitez pas à nous faire remonter toutes informations utiles à partager, ainsi que les belles initiatives que nous voyons naître ici ou là.***

Bon courage pour tout ce que vous devez affronter, reporter, décider et peut-être annuler... En toute intelligence et bienveillance, artistes, diffuseur.se.s, médiateur.trice.s, décideur.se.s institutionnel.le.s, restons solidaires. Ensemble, nous sommes plus forts.

*Bernard Le Noac'h, Emilie Robert et Grégory Vandaële
Coprésident.e.s de Scènes d'enfance - ASSITEJ France »*

LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE] Le Petit Angle 1 rue du Président Carnot 38000 Grenoble

compagnielesveilleurs@gmail.com || admcompagnielesveilleurs@gmail.com || lesveilleurs-compagnietheatrale.fr

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES :

[Lien](#)

« Les arts et la culture à l'heure du confinement

La période actuelle est **inédite** dans l'histoire de l'humanité. Plus qu'une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle, elle nous fait éprouver très directement la **crise de civilisation** dans laquelle nous sommes désormais engagés et qui exige des réponses à la fois globales et locales. Pour la vie sociale et la vie culturelle qui en fait partie c'est une **épreuve** dangereuse, dramatique et douloureuse mais qui éveille aussi de belles réactions de **solidarités** et le souci de continuer de **partager** ces ressources symboliques que sont les œuvres de création et les biens culturels, sans doute aussi parce qu'ils nous permettent de nous sentir **vivants** et **humains**.

Dans ce contexte, l'Observatoire des politiques culturelles a décidé d'ouvrir une **plateforme** accessible à tous sur l'ensemble des questions qui affectent les arts, les artistes, les organisations et les politiques culturelles en période de confinement. Nous veillerons aussi à relayer des éléments d'information et des points de vue de personnalités d'**Europe** et d'ailleurs dans cet espace. Nous livrons les premiers résultats de cette **veille** dans cette lettre. D'autres suivront.

Dispositifs de compensation, modalités de solidarités proposées par l'État, les collectivités, les partenaires artistiques et culturels... nous repérons au fil de l'eau les propositions, les **solutions** mises en œuvre pour **soutenir** le secteur. Enfin, pour se donner du baume au cœur, nous ouvrons une fenêtre sur les **initiatives** artistiques, les jolis gestes, les propositions qui nous permettent de continuer de respirer le plus fort possible. Quelle **vie** artistique et culturelle à l'heure du coronavirus ?

Prenez soin de vous ! »

CIP-CGT – SYNDICAT DE SALARIES

Lance une enquête dans tous les domaines et voici le lien pour les personnes du spectacles vivant

[Covid-19 : conséquences professionnelles pour les artistes interprètes | Framaforms.org](https://www.framaforms.org/)

LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE] Le Petit Angle 1 rue du Président Carnot 38000 Grenoble

compagnielesveilleurs@gmail.com || admcompagnielesveilleurs@gmail.com || lesveilleurs-compagnietheatrale.fr

SYNAVI - SYNDICAT D'EMPLOYEURS

Lance une enquête

auvergnerhonealpes@synavi.org

Bonjour,

Le Synavi se mobilise face au coronavirus.

Il est aujourd'hui très important de mesurer l'impact de l'épidémie et des mesures de confinement sur l'activité de nos compagnies/structures.

Le Synavi est actuellement en lien avec les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales) pour que des mesures de compensation et de sauvegarde de l'activité soient prises (revoir notre communiqué)

Afin de pouvoir leur faire les demandes les plus précises possibles, et afin de mieux vous aider, le Synavi demande à ses structures adhérentes de faire remonter comment leur activité est impactée. Même si vous avez déjà rempli le questionnaire du SCC, merci de nous renseigner sur les questions suivantes pour affiner notre état des lieux (merci d'écrire dans le corps du mail sur les points de suspension en gras pour faciliter le traitement de votre réponse)

1) nombre de spectacles, ateliers et interventions prévus en mars, en avril, en mai : préciser si contrat signé ou en cours de négo ; si annulations définitives ; si "par décision des pouvoirs publics" ou autre ; si report envisagé à ce jour, et si vous comptiez aussi sur des aides spécifiques liées à la réalisation de ces manifestations (Spedidam, Adami, Fonpeps,...) ; type de lieu et département concerné si c'est dans en Auvergne-Rhône-Alpes.

- nombre et montant attendu si cession >>.....

- nombre et montant attendu si à la recette ou coréalisation >>....

- volume horaire / montant si facturation à l'heure pour des interventions ou ateliers >>....

- autres frais engagés >>...

- indiquez à part l'impact sur les activités prévues à l'étranger le cas échéant >>...

2) parlons plus spécifiquement de l'infusion artistique. Pour les projets d'accompagnement artistique en cours (résidences, ateliers / créations partagées / interventions) ou à venir prévus en mars, en avril, en mai + en juin, préciser si des partenariats étaient signés ou en cours ; et si vous comptiez sur des aides spécifiques (type fonpeps, spedidam...)

- ateliers déjà payés par les participants ou par les partenaires ? >>....

- facturation en cours ? >>....

- contractualisation en cours ? >>....

LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE] Le Petit Angle 1 rue du Président Carnot 38000 Grenoble

compagnielesveilleurs@gmail.com || admcompagnielesveilleurs@gmail.com || lesveilleurs-compagnietheatrale.fr

3) *impact sur les contrats d'engagement*

- nombre de personnes concernées / nombre de cachets prévus pour ces spectacles, ateliers et interventions en mars, avril, mai + juin (signés ou engagés)

- masse salariale prévisionnelle

4) *Certaines régions (IdF, Occitanie...) mettent en place des "fonds " de dédommagements. Nous ne savons pas ce que pense faire la Région Auvergne-Rhône-Alpes (rencontre prévue demain mardi 17 mars, mais à cette heure nous ne savons pas si elle aura lieu). Si la Région décide de suivre cette voie, il est important que puissent être dédommagées des structures qui ne bénéficient pas actuellement d'aides de la Région. Donc merci de nous signaler si vous n'êtes pas aidées par la Région.*

5) *Avez-vous déposé un dossier en 2020 pour le FDVA ? Quel montant avez-vous demandé ? Si vous n'avez pas demandé le FDVA mais que vous êtes dans les critères (gestion démocratique et non lucrative, fort ancrage social et implication de bénévoles), merci de nous le signaler aussi, au cas où nous pourrions débloquent là aussi des aides supplémentaires.*

6) *Percevez-vous d'autres aides publiques ou privées ?*

7) *Vos besoins en trésorerie. Jusqu'à quand pensez-vous pouvoir tenir en assurant le paiement des salaires nets ? Avez-vous des emprunts en cours ? Avez-vous déjà demandé une suspension de remboursement à vos créanciers, ou des facilités de trésorerie à votre banque ? Préciser svp quelle est votre banque (même si vous n'avez pas de problème de trésorerie).*

Merci de m'envoyer ces différents éléments de situation afin que je puisse alerter les autorités publiques sur le plan régional.

Pour mieux connaître votre situation et vous accompagner, merci de répondre aussi aux questions suivantes.

7) *Prévention des risques et "qualité de vie" au travail:*

Avez-vous mis en place le télétravail dans votre structure ? Comment gardez-vous le lien entre salariés et bénévoles si vous êtes une association ? Quelle décision avez-vous prise concernant vos rendez-vous de travail en interne ou avec vos partenaires ? Avez-vous pris d'autres mesures de sécurité à l'égard des salariés ou des bénéficiaires ? Avez-vous maintenu des activités ? Dans quelles conditions ?

8) *Bonus ! Quelles adaptations originales avez-vous trouvées pour faire face aux problèmes rencontrés ? Pour accompagner les salariés ou ex-futurs salariés ou bénéficiaires de vos actions ? Quelles initiatives aimeriez-vous partager ? Qu' aimeriez-vous mettre en place ?*

Et vous, quelles sont vos questions ? (hors points traités ci-dessus - et hors conseils juridiques que vous pouvez adresser à juridique@synavi.org)